

Les langues à l'école d'Alsace

Une bande dessinée sous le préau de l'école de l'écomusée ainsi qu'une animation sur deux écrans vidéo à l'intérieur de la salle de classe, racontent l'histoire scolaire en Alsace sous l'angle des langues utilisées à l'école primaire.

XVIe

En bref

- La langue de l'école est le Mittelhochdeutsch, langue en cours de standardisation (le latin dans les écoles supérieures et à l'université)
- Au XVIe siècle, à la campagne, seule une minorité d'enfants apprenait à lire et à écrire. Le prêtre du lieu accordait ce privilège à quelques garçons chez qui il avait relevé des dispositions particulières et qu'il entreprenait de former dans l'espoir qu'ils rejoignent par la suite une école de couvent.

Pour en savoir plus

Au Moyen-Age l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et des diverses sciences ne concerne qu'une infime minorité de la population ; elle est donnée aux jeunes qu'on destine soit à la prêtrise, soit à l'administration des terres du Saint Empire Romain Germanique. Ce sont généralement des jeunes issus de la noblesse. L'enseignement est donné en latin sous la responsabilité de prêtres et de moines.

A partir du XVe siècle, dans de nombreuses villes, les municipalités

créent des « Deutsche Schulen », écoles où l'on n'enseigne plus en latin mais en allemand. Les écoles latines subsistent encore quelques temps (ex. la célèbre école latine de Sélestat).

Dans les villages aussi les prêtres, pasteurs et rabbins s'efforcent d'enseigner les rudiments de la lecture et de l'écriture en langue allemande à quelques garçons dans l'espoir que certains pousseront leurs études pour un jour être en mesure d'exercer des fonctions religieuses, administratives ou militaires.

fin XVIIe

En bref

- La langue de l'école est le Frühneuhochdeutsch, langue déjà très proche de l'allemand moderne (mais on utilise aussi le dialecte à l'oral car les enseignants ne maîtrisent pas toujours bien le Hochdeutsch, langue standard)
- Les maîtres n'exercent pas le seul métier d'enseignant.
- Ils étaient parfois plus soucieux de leur autre profession que de celle d'enseignant qui était peu rémunératrice.

Pour en savoir plus

Peu à peu, les municipalités embauchent des « Arme Dorfschulmeisterlein / pauvres petits instituteurs de campagne » peu formés, mal payés, obligés de pratiquer une deuxième profession et souvent mal considérés.

Ces nouvelles écoles concernent une population de plus en plus grande (plus souvent les garçons que les filles), et elles s'organisent de mieux

en mieux ; mais il ne s'agit pas encore d'une école obligatoire pour tous. De plus l'école, quand elle existait était fermée une bonne partie de l'année durant les grands travaux des champs. L'intégration de l'Alsace au Royaume de France (1648 et 1681) ne change rien à la situation scolaire. A part quelques exceptions, la langue de l'école reste l'allemand.

Le XVIIIe

En bref

- Le recrutement des maîtres d'école est fait par le Maire et le curé du village
- La moralité du candidat était primordiale car, à l'époque, l'enseignant était aussi fréquemment sacristain et maître de chœur.

Pour en savoir plus

Vers le milieu du 18^e siècle toutes les familles ne sont pas convaincues de l'utilité d'une instruction primaire pour tous. Néanmoins l'idée fait son chemin fait son chemin. Pour assurer cette instruction, les municipalités se préoccupent de recruter en dehors du village des maîtres mieux formés. Des marchés de maîtres avaient lieu à l'occasion des grandes foires annuelles (Johrmarik), où les municipalités venaient recruter leurs maîtres d'école.

Professionnels de la plume

Sur certains marchés aux maîtres, les postulants indiquaient leur degré de compétence par le nombre de plumes à leur chapeau :

- Une plume : le candidat-maître sait lire
- Deux plumes : le candidat sait lire et écrire
- Trois plumes il sait en plus les rudiments du calcul et de la géométrie

La période révolutionnaire

En bref

- Pour la première fois on considère que la langue de l'Alsace est un „idiome étranger“ à remplacer par la langue française.
- Dans la réalité ce décret ne sera pas vraiment appliqué et l'enseignement primaire continue à être donné en langue allemande.

Pour en savoir plus

Durant la deuxième période révolutionnaire (la Terreur), l'administration cherche à remplacer les maîtres d'école de langue allemande par des maîtres francophones et à changer la langue de l'école.

Dans la réalité, faute de maîtres et suite à la résistance de la population, cette mesure n'est pas exécutée et l'instruction primaire continue à être donnée en allemand.

DÉCRET DE LA CONVENTION NATIONALE (extrait) du 8e jour de Pluviôse, an II (27 janvier 1794) de la République française, une et indivisible qui ordonne l'établissement d'Instituteurs de langue française dans les campagnes de plusieurs départements dont les habitants parlent divers idiomes.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son Comité de Salut Public, décrète:

Article I *Il sera établi dans dix jours, à compter du jour de la publication du présent décret, un instituteur de langue française dans chaque commune de campagne des départements du Morbihan, du Finistère, des Côtes-du-Nord et dans la partie de la Loire-Inférieure dont les habitants parlent l'idiome appelé bas-breton.*

Article II *Il sera procédé à la même nomination d'un instituteur de la langue française dans chaque commune des campagnes des départements du Haut et Bas-Rhin, dans le département de la Corse, dans la partie du département de la Moselle, du département du Nord, du Mont-Terrible, des Alpes maritimes, et de la partie des Basses-Pyrénées dont les habitants parlent un idiome étranger.*

Jusqu'en 1860 : Enseignement simultané en allemand et en français

En bref

- L'école devient peu à peu bilingue.
- L'alphabétisation se fait en allemand standard et le français est introduit petit à petit dans les classes supérieures en se basant sur les connaissances déjà acquises en allemand.

Pour en savoir plus

Jusqu'en 1858, il y a peu de changement dans l'école primaire qui est assurée en principalement en langue allemande. A partir du règne de Louis-Philippe, l'enseignement du français prend place à l'école primaire à côté l'allemand.

La scolarisation est encouragée, mais l'école n'est toujours pas obligatoire et dans les communes rurales, les familles n'envoient leurs enfants en classe que si elles sont assez riches ou lorsqu'il n'y a pas trop de travail aux champs.

On crée aussi des « salles d'asile » ancêtres des écoles maternelles où l'on utilise le français, mais elles sont peu nombreuses.

Dans l'enseignement secondaire, dans les lycées, réservés aux enfants de la bourgeoisie et aux administrateurs venant de « Vieille France » le français est langue enseignée et d'enseignement, mais l'allemand est enseigné en priorité à côté des langues anciennes.

En 1859 le Recteur de l'Académie de Strasbourg Delcasso décide que le

français deviendra non plus seulement langue enseignée à l'école primaire mais aussi la langue d'enseignement des autres matières du programme. L'allemand n'est plus autorisé qu'en fin d'après-midi, s'il reste du temps à raison de 2h 30 par semaine.

Les protestations sont nombreuses, venant des familles et du clergé. Le même Recteur Delcasso fait collecter des chansons populaires par l'intermédiaire des instituteurs; il les traduit lui-même en français et édite un livret de chants dont l'objectif est de détourner les enfants des chansons traditionnellement chantées en allemand standard dans les familles. Par contre, le catéchisme (environ 3 heures par semaine) continue à être enseigné en allemand.

Durant 11 années l'école primaire forme une génération de jeunes qui écrivent plus facilement le français que l'allemand, mais qui continuent à parler le dialecte au quotidien, à lire, chanter et prier en allemand standard.

le Reichsland

En bref

- Après la guerre de 1870 et la cession de l'Alsace Moselle à l'empire allemand, l'allemand redevient la langue principale de l'école.
- Les communes francophones bénéficient d'un régime de tolérance pour le français
- La population réclame un système scolaire bilingue pour l'ensemble de la province mais ne l'obtient pas.

Pour en savoir plus

Dans la période qui suit la guerre de 1870 et la cession de l'Alsace-Moselle à l'Empire allemand l'enseignement primaire devient obligatoire. Ce qui représente un bénéfice pour les enfants de moins de 13/14 ans qui ne vont alors plus travailler en usine.

A l'école primaire, puisque la langue parlée dans 80% des Communes du Reichsland est l'allemand dialectal, on décide que la langue enseignée et d'enseignement sera l'allemand standard « Hochdeutsch » (décision avril 1871) avec une période de transition de quelques années afin de permettre aux élèves ayant commencé leur scolarité en français de la terminer dans cette langue.

Pour les nouveaux écoliers, l'apprentissage de la lecture se fait d'abord dans la langue maternelle des enfants (français ou allemand).

Sauf dispositions spéciales octroyées par l'administration, dans les Communes germanophones, l'enseignement se fait en allemand.

Pour les villages de langue romane (val d'Orbey, val de Villé et trouée de Belfort), un inspecteur novateur de l'époque, Ewald Bauch, obtient que, les enfants puissent apprendre à lire et à écrire dans leur langue maternelle française. et on introduit l'allemand au cours de la 2^e année scolaire à raison de 5 heures hebdomadaires. A partir de 1880, la géographie, le calcul, le

chant se font progressivement en allemand. Ce bilinguisme bien compris (d'abord l'oral, puis l'écrit) donne de bons résultats, notamment dans la partie francophone de la Vallée de la Bruche en Alsace.

Des résistances à l'enseignement en allemand se font jour parmi les jeunes enseignants qui ont connu l'école française et une formation dans les écoles normales françaises ou qui viennent de sortir ces écoles. Certains d'entre eux, de plus âgés font de la résistance pour perfectionner leur allemand ou l'enseigner. Longtemps le gouvernement allemand fait preuve de clémence. Ses représentants affirment, notamment à Molsheim à ces personnes : « Vous enseignerez dans votre langue ! » apprise à l'école et à l'école normale. 20 ans après le Traité de Francfort, soit en 1890, il y a encore des enseignants en fonction qui ignorent l'allemand.

Les autorités ont certes le désir de créer une certaine unité de langage dans l'Empire, néanmoins 1880 à l'Abitur des lycéens peuvent encore composer au choix en français ou en allemand ; le français n'a pas été éliminé d'un coup en 1871.

La formation des enseignants du primaire est bonne dans les Lehrer-Seminare. Il y a aussi des inspecteurs très pédagogues comme à

Wissembourg, Sarre-Union, Strasbourg (l'Inspecteur Menges). Des documents pédagogiques de qualité sont produits ; l'histoire et la géographie locales, régionales sont enseignées d'après des livres et brochures.

Néanmoins, dans certaines institutions privées d'enseignement secondaire le français occupe une place très importante (Lycée de jeunes filles Lucie Berger à Strasbourg) et les fonctionnaires allemands y envoient leurs enfants.

Les députés protestataires au Reichstag demandent avec véhémence la réintroduction du français dans toutes les écoles primaires à côté de l'allemand, et font souvent leurs discours en français.

Les conseils d'arrondissement de Saverne, de Molsheim demandent en 1873 la réintroduction du français à l'école primaire. Vœux répétés l'année suivante jusqu'en 1885.

Dans le Haut-Rhin, les conseils d'arrondissement de Colmar, Altkirch, de Guebwiller, de Ribeauvillé, de Thann demandent la même chose en la même année (1873) jusqu'en 1887, tout comme le Conseil Général sis à Colmar. En Moselle, dans la partie francophone ou sur la limite des langues, différents conseils (municipaux, d'arrondissement, général) demandent l'enseignement simultané de l'allemand et du français. En 1872 à Strasbourg le Conseil municipal demande aussi une place plus importante pour le français dans les programmes de l'école primaire.

On évoque volontiers les besoins sociaux et économiques. La connaissance des deux langues étant un avantage trop appréciable pour vouloir s'en priver. Les arguments sentimentaux jouent aussi un grand rôle.

Vers 1928

En bref

Après le retour à la France, l'école en Alsace connaît deux périodes :

- Une quinzaine d'années d'enseignement presque exclusif en français sous le Recteur Charléty.
- Une période d'enseignement quasiment bilingue sous le Recteur Pfister

Pour en savoir plus

Après le retour de l'Alsace à la France, deux méthodes d'enseignement s'opposent :

- La méthode directe qui consiste à plonger les élèves dans un bain linguistique français total.
- La méthode indirecte qui consiste à prendre la langue maternelle des enfants comme point de départ et à introduire le français progressivement.

Le Recteur Charléty est un fervent défenseur de la méthode directe. Il va à l'encontre des attentes de la population pour un enseignement bilingue et fait du français la seule langue d'enseignement et la langue allemande est enseignée comme une langue étrangère à partir de la 4^e année. Néanmoins la religion reste dispensée en allemand.

Mais un grand nombre d'enseignants en place ignorent pratiquement le français. Ils sont assistés ou remplacés

par des enseignants recrutés en vieille France qui généralement ignorent totalement l'allemand. Ces enseignants bénéficient d'une prime qui leur permet parfois de gagner un salaire double de celui des enseignants alsaciens, une situation qui engendre aigreur et déception. Les familles sont également très largement insatisfaites de cette situation qui réserve à la langue allemande une place trop limitée.

En 1927, le Recteur Pfister, nommé en remplacement du Recteur Charléty, réintroduit un enseignement de

l'allemand dès le second semestre de la 2^e année d'école et une épreuve d'allemand au certificat d'études pour les enfants des communes où l'on parle le dialecte (toutes les communes sauf les villages francophones du Val de Villé, du Val d'Orbey et de la trouée de Belfort). La formation des maîtres à l'École Normale est aménagée afin que tous apprennent l'allemand. Des stages de sept semaines en Allemagne sont prévus pour les normaliens francophones.

La période nazie

En bref

Les Nazis assignent à l'école un double rôle :

- l'embrigadement de la jeunesse dans l'idéologie totalitaire
- le combat contre la langue française

Pour en savoir plus

Sous couvert d'activités sportives et culturelles, on s'efforce d'embrigader la jeunesse dans des organisations nazies.

L'école aussi a pour mission principale de nazifier la jeunesse. Pour cet embrigadement elle se sert de la seule langue allemande et bannit la langue française de l'école primaire.

Dans l'enseignement secondaire, en Alsace l'anglais est rendu obligatoire à la place du français, alors que celui-ci est couramment enseigné en Allemagne.

L'état totalitaire nazi ne laissait rien au hasard et se préoccupait particulièrement de la petite enfance. « La place de l'enfant allemand est dans une crèche de la National Sozialistischen Volkswohlfahrt » (l'organisation des œuvres sociales nazies) déclare la propagande. On espère ainsi former au plus vite l'esprit des jeunes enfants et également les soustraire à l'influence d'un milieu familial non seulement dialectophone ou francophile, mais aussi opposé au système totalitaire.

Après 1945

En bref

- Après 1945 on assigne à l'école le rôle de franciser la province au détriment des dialectes et de l'allemand standard.
- L'allemand est supprimé des programmes
- L'usage du dialecte est réprimé par différentes méthodes.

Pour en savoir plus

Pour la première fois dans l'histoire de l'Alsace l'allemand est supprimé des programmes de l'école primaire après 1945. Cette mesure est annoncée comme étant provisoire mais est en fait maintenue durant trente ans malgré les protestations répétées des élus locaux. Pour réprimer l'usage du dialecte, la pratique du symbole était très courante dans les écoles d'Alsace et d'ailleurs et visait à culpabiliser les enfants parlant la langue locale. Parfois la maîtresse porte un panonceau qu'elle remet à l'enfant pris en flagrant délit de parler le dialecte. L'enfant devra tenter de transmettre le panonceau à un autre enfant « coupable ». Le dernier enfant porteur de l'objet à la fin de la récréation sera puni. Parfois on utilisait, un objet symbolique quelconque, un marron par exemple.

Témoignage de F. Hartweg scolarisé au CP en 1947 dans une commune du Kochersberg : « *Les punitions : je peux le appeler ainsi, sont apparues entre le cours élémentaire et le cours moyen. Il n'y avait pas chez nous de signe infamant qu'on attachait au tour du cou comme ça a pu exister ailleurs, mais c'était un signe symbolique : un marron(...), c'est que ce fruit tombe au moment de la rentrée des classes et les moments sensibles étaient les récréations - celui qui était pris à parler le dialecte recevait ce marron des mains de l'instituteur. - cela ne se faisait que pendant les récréations parce qu'en classe, lorsqu'on était*

interrogé, ou bien on répondait en français du mieux qu'on pouvait, ou bien on se taisait. Une fois le marron remis au premier fautif, charge à lui de la transmettre à un autre fautif, et c'est celui qui le détenait à 4 heures qui était puni. Donc tout se jouait à la récréation de trois heures.

Les punitions étaient de deux types : simple ou un peu plus complexe selon les classes. Le plus simple était d'écrire cent fois « je dois parler français » et un peu plus compliqué, au cours moyen, conjuguer à tous les temps et à tous les modes « je dois parler le français ».

Ces mesures scolaires étaient accompagnées d'autres mesures destinées à faire reculer la connaissance de l'allemand. Une loi sur la presse interdit que les pages susceptibles d'être lues par la jeunesse (sport) soient rédigées en allemand. Dans les programmes des cinémas et théâtre des quotas de représentations en français sont instaurés.

Le XXI^e siècle

En bref

- Il existe aujourd'hui en Alsace des classes bilingues.
- Les enfants ont dès la maternelle un enseignant parlant français et un enseignant parlant allemand.
- De cette manière les enfants apprennent simultanément les deux langues et parviennent à d'excellents résultats dans les deux.
- Ces classes sont encore peu nombreuses mais se développent constamment.

Pour en savoir plus

En 1991, l'association ABCM Zweisprachigkeit ouvre les premières classes associatives bilingues. L'Éducation nationale crée des classes similaires à partir de l'année suivante.

L'enseignement bilingue pratiqué dans de nombreux pays et régions repose sur trois principes qui en assurent l'efficacité.

- La précocité: l'enfant utilise les deux langues dès la maternelle.
- L'immersion: le fait de se servir des deux langues pour l'enseignement des différentes matières du programme (il s'agit là d'une approche totalement différente de celle héritée du XIX^e siècle qui consiste à apprendre la langue dans le cadre d'un cours spécifique de langue)
- L'identification du maître à une langue. L'enfant a deux enseignants et non pas un seul; un enseignant pour chaque langue et par demi journées (dans d'autres écoles ce sont des journées complètes).

Les parents qui le peuvent sont encouragés à pratiquer le dialecte car allemand scolaire et dialecte familial se renforcent mutuellement.

A côté de l'enseignement bilingue paritaire (où les deux langues sont utilisées à parité) il existe un enseignement de l'allemand à raison de 1 à 3 heures dans la plupart des écoles primaires. Les objectifs fixés et atteints par cet enseignement ne sont pas les mêmes que ceux de l'enseignement bilingue.

Pourquoi l'allemand standard et non le dialecte à l'école?

La tradition en Alsace et dans toutes les régions germanophones (Suisse, Luxembourg...) est d'utiliser l'allemand standard dans les situations scolaires. Ceci a différentes raisons.

- Les dialectes sont divers dans leur prononciation, leur structure et leur lexique et ne se prêtent pas à un enseignement normé comme cela est nécessaire à l'école.
- Par tradition, depuis le 15^e-16^e siècle tout l'écrit est chez nous en allemand standard, or l'école se fonde sur des écrits (manuel scolaires, documents divers, exercices écrits...)
- L'expérience montre que les enfants dialectophones renforcent leur maîtrise du dialecte et deviennent capables de l'adapter au monde moderne à travers un apprentissage performant de l'allemand standard.

Dans les écoles ABCM (bilingues associatives), le dialecte est aussi utilisé notamment dans les activités périscolaires mais ceci n'est généralement pas le cas dans les écoles publiques.

Cette problématique n'est pas propre à l'Alsace. En effet, dans les autres régions de France ou d'Europe où une langue régionale est langue d'enseignement, on a toujours recours à une variété normée de la langue en question (le « basque unifié » ou le « KLTG » breton par exemple).